

FONDATIIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU.

PRIX MONTYON.

L'Académie a décerné :

Un prix de *deux mille francs* :

A MARIE GERMAINE, sœur *Sainte-Marguerite*, à Larnay,
Vienne.

Un prix de *quinze cents francs* :

A FRAENZEL, *Auguste*, à Paris, *Seine*.

Deux médailles de *mille francs* :

A GORSE, *François*, à Sornac, *Corrèze*;

A GOSSIN, *Charles*, à Dunkerque, *Nord*.

Dix-huit médailles de *cinq cents francs* :

A BAILLET, *Eusébie-Marie-Joséphine*, à Haution, *Aisne*;

A BOURBIER, *Claire*, à Paris, *Seine*;

A la dame veuve BOUSSEMART, à Ennetières-en-Weppes,
Nord;

A CAMBEFORT, *Marie*, dite *Miette*, à Aurillac, *Cantal*;

A la dame veuve CHAPLAIN et à *Jeanne-Marie* LABBÉ, à
Lamballe, *Côtes-du-Nord*;

A CORDEAU, *Victor*, à Saint-Maurice, *Charente*;

A FAIVRE, *Alexis*, à Yenne. *Savoie* ;
AUX époux FARRET, à Agde. *Hérault* ;
A HERMET, *Marie-Anne*, à Berc. *Lozère* ;
A la dame veuve LACHAU, à Auch. *Gers* ;
A LEGOFF, *Marie*, à Rochefort. *Charente-Inférieure* ;
A LENGLET, *Sophie*, à Rubempré, *Somme* ;
A MONDRY, *Élise*, à Maisons-Alfort, *Seine* ;
A PIERRE, *Jean-Baptiste-Auguste*, à Charleville, *Ardennes* ;
A ROUZAIRE, *Guillaume*, à Blavignac, *Lozère* ;
A SEMBÉLY, *Eugénie*, à Cressensac, *Lot* ;
A TOUSSAINT, *Marie*, à Asnières, *Seine* ;
A VALOT, *Anne-Françoise*, dite *Annette*, à Grandfontaine,
Doubs.

PRIX HONORÉ DE SUSSY.

L'Académie a décerné :

Un prix de *quinze cents francs* :

A Mademoiselle DE CROISMARE, à Saint-Martin-du-Bec,
Seine-Inférieure.

Seize médailles de *cinq cents francs* :

A AMAT, *Barthélemy*, à Auxerre, *Yonne* ;

A SŒUR ANNE-MARIE, à Guelma, province de *Constantine* ;

A BARET, *Marie*, à Paris, *Seine* ;

A BONNET, *Pierre*, à Avignon, *Vaucluse* ;

A BOSSUET, *Célanie-Ténestine*, à Ruillé-Froid-Fonds,
Mayenne ;

- A BOUSQUET, *Victoire-Virginie*, à Saint-Affrique, *Aveyron*;
A BRUNEAU, *Marie*, à Lyon, *Rhône*;
A CARROT, *Jeanne-Marie*, à Saint-Pol-de-Mons, *Haute-Loire*;
A CHAPEL, *Justine*, à Paris, *Seine*;
A DESCHANDOL, *Sabine*, à Annonay, *Ardèche*;
A DONNEZ, *Victoire*, à Bourisp, *Hautes-Pyrénées*;
A FONTUGNE, *Jeanne*, à Sinières, *Lozère*;
A GOURC, *Marie-Louise*, à Paris, *Seine*;
A JEUDY, *François*, à Ramonchamp, *Vosges*;
A PICHOT, *Virginie*, à Guégon, *Morbihan*;
A ROUX, *Gabriel*, à Chaudeyrac, *Lozère*.

PRIX CAMILLE FAVRE.

Ces prix, de la valeur de *cinq cents francs*, sont attribués :

- A ALLA, *Philippine*, à Auxillac, *Lozère*;
A BALTHAZARD, *Marie-Léonie*, aux Roches-de-Condrieu, *Isère*;
A BAYLE, *Marie-Sophie*, à Grèzes, *Lozère*;
A BLANC, *Victoire*, à la Fare, *Hautes-Alpes*;
A BLANQUET, *Marie-Jeanne*, à Saint-Chély-d'Apcher, *Lozère*;
A DALLE, *Marguerite-Marie*, à Combettes, *Lozère*;
A DUGAS, *Henri*, à Bessèges, *Gard*;
A FEUGAS, *Élisabeth*, à Bayonne, *Basses-Pyrénées*;

A GATELLIER. *Charles*, à Montereau-Faut-Yonne, *Seine-et-Marne* :

A GATHÉLIER. *Philomène*, à Repel, *Vosges* ;

A GEFFROY. *Marie-Jeanne*, à Lannion, *Côtes-du-Nord* :

A JOLIVET. *Alphonsine-Adèle*, à la Garenne, *Eure-et-Loir* :

A KERNEFF. *Renée*, à Plessix-Balisson, *Côtes-du-Nord* :

A LACARRIGUE. *Marie*, à Figeac, *Lot* ;

A LAUNAY. *Suzanne*, à Paris, *Seine* ;

A MOULAGER. *Marguerite*, à Versailleux, *Ain* ;

A NARDIN. *Antoinette*, à Paris, *Seine* ;

A PAPON. *Claudine*, à Cusset, *Allier* ;

A la dame PAYAN, à Saint-Jouques, *Bouches-du-Rhône* ;

A PLANTI. *Marie*, à l'Houmeau-Pontouve, *Charente* ;

A POUGET. *Augustine*, à Marvejols, *Lozère* ;

A la dame ROUSSET, à Crouzet-Plò, *Lozère* ;

A ROUSSET. *Marie-Jeanne*, à Chazeirolles, *Lozère* ;

A ROUZÉYRE. *Marie-Anne*, à Saint-Chély-d'Apcher, *Lozère* ;

A SIMON. *Marie-Eugénie*, à Auberville-la-Campagne, *Seine-Inférieure* ;

A TEYSSIER. *Jeanne-Marie*, à Saint-Victor-Malescourt, *Haute-Loire* ;

A VILLAIN. *Mélanie-Virginie*, à Vains, *Manche*.

PRIX MARIE-LASNE.

Ces médailles, de la valeur de *trois cents francs*, sont décernées :

A AUBERT. *Marie-Rose*, à Ramonchamp, *Vosges* ;

- A BALDEYROU, *Clémence*, à la Vacquerie, *Hérault* ;
A BAUDEL, *Eugénie*, à Cahors, *Lot* ;
A CHANAL, *Hildegonde-Athalie-Sidonie*, à Arcueil, *Seine* ;
A COMTE, *Marie-Aurélie-Adèle*, à Livinhac-le-Haut, *Aveyron* ;
A MAZARGUIL, *Eugénie*, à Aurillac, *Cantal*.

PRIX LANGE.

Ces prix, de la valeur de *mille francs*, sont attribués :

- A BOITEL, *Émilie-Cécile-Théophile*, à la Fère, *Aisne* ;
A CHESNES, *Virginie*, à Varennes, *Indre* ;
A GARCIN, *Victorine*, à Grenoble, *Isère* ;
A HOUÉE, *Julie*, à Paris, *Seine* ;
A LE COISPELLIER, *Imelda-Marie*, à Brest, *Finistère* ;
A LE NOA, *Charlotte*, dite *Caroline*, à Runan, *Côtes-du-Nord* ;
A REY, *Romain*, à Anjou, *Isère*.

PRIX SAVOURAT-THÉNARD.

L'Académie a décerné :

Trois prix de *mille francs* chacun :

- A BENTE, *Dominique*, à Paris, *Seine* ;
A la dame veuve DORSO, à Camaret, *Finistère* ;

A ZELLER, *Élisa*, à Lons-le-Saunier, *Jura*.

Dix prix de *cinq cents francs* :

A BOUCHAUDY, *Marie*, à Clermont-Ferrand, *Puy-de-Dôme* ;

A CHARMONT, *Adèle*, à Tours, *Indre-et-Loire* ;

A COURTOIS, *Stéphanie-Célinie*, à Saint-Maur-les-Fossés, *Seine* ;

A CRIER, *Françoise*, à Sainte-Suzanne, *Mayenne* ;

A DOUX, *Constance*, à Maussane, *Bouches-du-Rhône* ;

A JACQUIER, *Louise-Joséphine*, à Paris, *Seine* ;

A LECOMTE, *Marie*, à Paris, *Seine* ;

A MARTIN, *Anne-Marie*, à Clermont-Ferrand, *Puy-de-Dôme* ;

A PATUREL, *Marie-Anne*, à Longueville, *Manche* ;

A VILLEUR, *Rose*, dite *Henriette*, à Saintes, *Charente-Inférieure*.

PRIX BUISSON.

L'Académie a décerné :

Un prix de *mille francs* :

A THIBAUDIER, *Jean*, à Avignon, *Vauchuse*.

Cinq prix de *cinq cents francs* :

A la dame BISCARAT, à Allanche, *Cantal* ;

Aux époux BRIENGNE, à Paris, *Seine* ;

Aux époux GRIFFOIN, à Aubervilliers, *Seine* ;

A PARIS, *Augustine-Ernestine*, à Saint-Pierre-Eglise, *Manche* ;

A TIREL, *Jeanne-Marie-Françoise*, à Rennes, *Ille-et-Vilaine*.

PRIX SOURIAU.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné :
A WORMS, *Émile*, à Neuilly, *Seine*.

PRIX GÉMOND.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné :
A PÉRIER, *Louis-Léon*, au Havre, *Seine-Inférieure*.

PRIX LAUSSAT.

Ce prix, de la valeur de *trois cent cinquante francs*, est décerné :
A la dame veuve DAVID, à Château-Gaillard, *Puy-de-Dôme*.

PRIX ANONYME.

FONDÉ PAR UNE PERSONNE CHARITABLE

Deux prix, de *cinq cents francs* chacun, sont attribués :
A LE BOULICAUT, *Jeanne*, à Arzon, *Morbihan*;
A PIET, *Marie-Rose*, à Saint-Cast, *Côtes-du-Nord*.

PRIX LELEVAIN

Trois prix, de *cinq cents francs* chacun, sont attribués :

A BODY, *Perrine-Joséphine*, à Paris, *Seine* ;

A CAILLAVET, *Thérèse*, à Paris, *Seine* ;

A JANNIN, *Eulalie*, à Paris, *Seine*.

PRIX PELTIER.

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est décerné :

A la dame veuve HERMANCHE, à Maroué, *Côtes-du-Nord*.

PRIX ROBIN.

Un prix, de *cinq cents francs*, est attribué :

A LE BERDER, *François*, à Saint-Brieuc, *Côtes-du-Nord*.

PRIX LETELLIER.

Ce prix, de la valeur de *quatre cents francs*, est décerné :

A GODDET, *Jeannette*, à Lyon, *Rhône*.

PRIX ÉCHALIÉ.

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est décerné :
A MOULUQUET, *Marie*, à Arbéost, *Hautes-Pyrénées*.

PRIX GABIOU-CHARRON.

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est décerné :
A TOULZE, *Anna*, à Aurillac, *Cantal*.

PRIX LECOCQ-DUMESNIL.

Ce prix, de la valeur de *huit cents francs*, est décerné :
A MARIÈS, *Jean-Baptiste*, à Rieutort, *Lozère*.

PRIX BOUTIGNY.

Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est décerné :
A CHABANON, *Pierre*, à Servières, *Lozère*.

PRIX PÉROU.

Deux prix, de *cinq cents francs* chacun, sont décernés :
A DELAGARAYE, *Delphine*, à Dinard, *Ille-et-Vilaine* ;
A ELOPHE, *Catherine*, dite *Adèle*, à Paris, *Seine*.

PRIX SALOMON.

Ce prix, de la valeur de *trois cents francs*, est décerné :
A LECLERCQ, *Zulma*, à Bertincourt, *Pas-de-Calais*.